



POUR COMMENCER

Cet agenda est un outil de **communication** entre l'école et la famille. Il permet à l'élève de **s'organiser** et aux parents de suivre régulièrement le travail de leur enfant.

C'est un **trait d'union** qui contient toutes les informations nécessaires au suivi des élèves, mais aussi à la gestion de l'année scolaire. Cet esprit de **collaboration** doit être cultivé pour le bien de chacun.

Horaires, numéros de téléphone, missions de l'école ou encore règles, il pose un **cadre** pour que les enfants évoluent dans un climat propice au travail. En plus des informations, il sera un **compagnon de route** pour les enfants au long de l'année !

Nous souhaitons à toutes et à tous une magnifique année !

Le directeur, Alain Grandjean

L'adjoint, Pascal Nigro

QUI FAIT QUOI ?

Alain Grandjean	Directeur	St-Maurice	024 486 22 50
Pascal Nigro	Adjoint	Dorénaz	078 602 30 02
Damien Rappaz	Membre ASI	Evionnaz	079 396 44 82
Tobias Schneider Richardson	Membre ASI	Collonges	078 668 58 05
Yasmine Ballay	Présidente ASI	Dorénaz	079 512 35 39
Olivier Gnesotto	Concierge / Bus	Evionnaz	079 303 04 44
Fabienne Piras	Concierge	Collonges	078 737 51 20
Erika Szukob	Concierge	Dorénaz	078 893 39 63
Alexandre Hasler	Insp. scolaire	Vouvry	079 276 40 46
Téléphones écoles		Evionnaz	027 767 17 03
		Collonges	027 767 10 22
		Dorénaz	027 764 22 88
Administrations communales		Evionnaz	027 767 11 13
		Collonges	027 767 11 33
		Dorénaz	027 764 16 48
Annalisa Vianin	Infirmière scolaire	St-Maurice	079 842 82 47
Katia Chambovey	UAPE (lu-ma-je-ve)	Evionnaz Responsable ASI	079 373 77 13
Virginie Jordan	UAPE (ma-ve)	Collonges	079 930 29 73
Claudia Jordan	UAPE (lu-ma-je-ve)	Dorénaz	078 683 76 75
Isabelle Biollay	Présidente APE	Evionnaz Collonges Dorénaz	076 367 22 42
CDTEA	Thérapie de l'enfant	Monthey	027 606 98 00

ADMINISTRATION

Les écoles enfantines et primaires de
Collonges/Dorénaz/Evionnaz sont dirigées par :

M. Alain Grandjean, directeur des écoles

Téléphone: 024 486 22 50

E-mail: direction@collegetuilerie.ch

M. Pascal Nigro, adjoint

Téléphone: 078 602 30 02

E-mail: pascal.nigro@edu.vs.ch

Le directeur et son adjoint reçoivent les parents sur rendez-vous.

Site des écoles

www.edsm.ch

ABSENCES

Les absences pour cause de maladie doivent être annoncées au moins 15 minutes avant le début des cours en salle des maîtres. Elles seront justifiées au titulaire de la classe au retour de l'enfant.

Veuillez également contacter l'enseignant le jour de son retour en classe.

Merci de ne pas appeler durant les heures de classe.

Les absences qui excèdent 3 jours doivent être justifiées par une déclaration médicale.

Téléphones des bâtiments scolaires (salles des maîtres):

Evionnaz 027 767 17 03

Collonges 027 767 10 22

Dorénaz 027 764 22 88

1H - 1^{ÈRE} RENTRÉE

Autonomie :

Il est souhaitable que chaque enfant sache mettre / enlever sa veste et ses chaussures tout seul. Il est aussi important qu'il sache se moucher et aller aux toilettes sans l'aide systématique de la maîtresse.

HORAIRES

Le temps de travail hebdomadaires effectifs des élèves sont les suivants :

1H	:	16 périodes
2H	:	24 périodes
3-4H	:	28 périodes
5-8H	:	32 périodes

CONGÉS

Selon l'article 5 du règlement cantonal, **des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs** :

- > par le maître pour la durée d'une demi-journée
- > par la direction jusqu'à 9 demi-journées de classe
- > par l'inspecteur de 10 à 27 demi-journées de classe
- > par le département au-delà de 27 demi-journées

Les demandes de plus d'une demi-journée sont adressées par les parents par écrit dans un délai raisonnable à la direction des écoles en spécifiant clairement le motif du congé sollicité.

Un formulaire est à disposition chez le titulaire ou sur le site : www.edsm.ch

Les parents sont responsables des congés et assument la responsabilité du suivi des programmes scolaires de leur enfant.

SANCTIONS CONTRE LES PARENTS

Article 16 du règlement du 14 juillet 2004 :

L'inspecteur prononce contre les parents coupables de négligence dans l'instruction des enfants, contre ceux qui ont obtenu des congés sur la base de fausses déclarations et contre ceux qui entravent intentionnellement les maîtres dans l'exercice de leurs fonctions, des amendes pouvant s'élever de CHF 400.– à CHF 1000.–.

HORAIRES DES CLASSES



Evionnaz			
Degré	Matin	Après-midi	Jours de congé
1H	08 :15 – 11 :30	congé	Mercredi toute la journée
2H	08 :15 – 11 :30	13 :10 – 15 :40	Mercredi toute la journée et Jeudi matin
3Ha ou 4Ha	08 :15 – 11 :30	13 :10 – 15 :40	Mercredi toute la journée
3Hb ou 4Hb	08 :15 – 11 :30	13 :10 – 15 :40	Mercredi après-midi et Jeudi matin
5H à 8H	08 :15 – 11 :30	13 :10 – 15 :40	Mercredi après-midi

Collonges			
Degré	Matin	Après-midi	Jours de congé
1H	08 :10 – 11 :25	congé	Mercredi toute la journée
2H	08 :10 – 11 :25	13 :15 – 15 :45	Mercredi toute la journée et Jeudi matin
3Ha ou 4Ha	08 :10 – 11 :25	13 :15 – 15 :45	Mercredi toute la journée
3Hb ou 4Hb	08 :10 – 11 :25	13 :15 – 15 :45	Mercredi après-midi et Jeudi matin
5H à 8H	08 :10 – 11 :25	13 :15 – 15 :45	Mercredi après-midi

Dorénaz			
Degré	Matin	Après-midi	Jours de congé
1H	08 :05 – 11 :20	congé	Mercredi toute la journée
2H	08 :05 – 11 :20	13 :20 – 15 :50	Mercredi toute la journée et Jeudi matin
3Ha ou 4Ha	08 :05 – 11 :20	13 :20 – 15 :50	Mercredi toute la journée
3Hb ou 4Hb	08 :05 – 11 :20	13 :20 – 15 :50	Mercredi après-midi et Jeudi matin
5H à 8H	08 :05 – 11 :20	13 :20 – 15 :50	Mercredi après-midi

MISSIONS DE L'ÉCOLE ET DES PARENTS

« L'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse. » (Loi sur l'instruction publique, art. 3)

L'école doit pouvoir bénéficier d'une collaboration constructive avec tous les parents.

Elle a le rôle de donner à chaque enfant une formation de futur adulte responsable.

Les parents se doivent :

... d'inculquer à leur(s) enfant(s) le goût de l'école et le désir de bien faire, ainsi que le respect dû aux autorités scolaires, aux enseignants, aux autres élèves, au matériel et aux bâtiments scolaires.

... de s'assurer que les devoirs soient bien faits et les leçons apprises.

... de prendre tous les contacts utiles avec le titulaire de classe.

... de veiller à ce que les enfants viennent en classe en respectant les horaires, dans une tenue propre et décente et à ce que les règles d'hygiène, indispensables à une vie communautaire, soient respectées.

... de donner ou d'imposer à leur(s) enfant(s) des conditions favorisant au mieux le travail scolaire et le comportement (sommeil, encadrement, loisirs...).



RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

L'autorité est détenue par chaque intervenant dans l'école.

Sont interdits dans notre enceinte : rollers et chaussures à roulettes. Les vélos et trottinettes sont parqués et attachés aux endroits prévus à l'extérieur des bâtiments.

Le respect des autres, politesse et non-violence

Chacun respecte les règles de politesse d'usage.

Chacun s'exprime dans la langue d'enseignement.

Chacun se comporte de manière non-violente (physique et verbale).

Les appareils électroniques (smartphone, I-pod, console, écouteurs, montres connectées ...) sont éteints et rangés avant d'entrer dans l'enceinte de l'école.

En cas de non-respect, ils seront confisqués. Les chewing-gums sont interdits dans le bâtiment et la cour.

Chacun vient en classe avec une tenue décente et adaptée au cadre scolaire.

Le respect du matériel

Chacun respecte les bâtiments et leurs environs.

Chacun prend soin de son matériel et de celui des autres.

Le métier d'élève

Chacun se déplace calmement en marchant.

Chacun respecte les limites de la cour en récréation.

Chacun obéit aux exigences des enseignants.

Chacun fait preuve d'engagement.

Chacun travaille au meilleur de ses possibilités.

La ponctualité

Chacun arrive dans la cour 5 minutes avant le début. Chacun se met en rang à la première sonnerie.

Attention !

L'élève qui n'utilise pas le transport scolaire veille à ne pas être dans la cour plus de 20 minutes avant l'entrée en classe et quitte l'enceinte de l'école à la fin des cours.

PROCÉDURE DES SANCTIONS

En cas de comportement inadapté, voici la progression des sanctions (version simplifiée) :

- Rappel de la règle
- Sanctions appliquées par l'enseignant(e)
- Convocation des parents et de l'élève
- Sanctions appliquées par la direction et ouverture d'un dossier disciplinaire

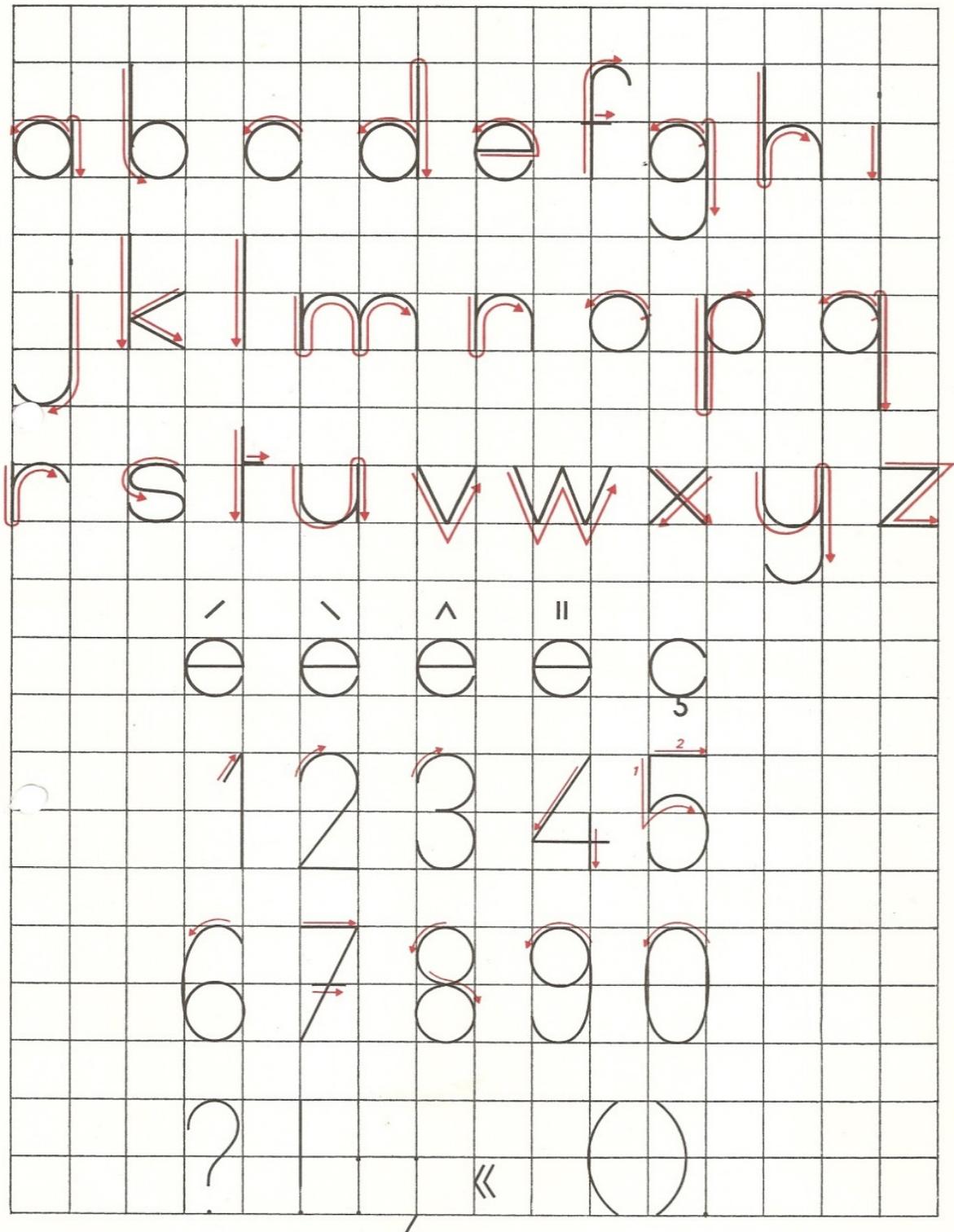
SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Que l'élève se déplace à pied, à vélo ou avec les transports scolaires, l'école ne peut en assurer la surveillance et les parents sont responsables du comportement de leur enfant sur le trajet. Toutefois, les cas graves et récurrents de comportements inadéquats sont à signaler à la direction ou directement à la police.



ÉCRITURE LIÉE

TRACÉ DES MINUSCULES, DES CHIFFRES ET DES SIGNES DIACRITIQUES



L'écriture liée est enseignée dès la 3H.

LES FORCES, TU EN POSSÈDES DÉJÀ.

ELLES TE PERMETTENT DE BIEN TRAVAILLER ET DE VIVRE
CORRECTEMENT AVEC LES AUTRES.



GENTILLESSE

Rends les autres heureux grâce à un mot gentil, un sourire, une petite attention.

Remonte le moral de tes camarades tristes.

Quand tu perds le contrôle de tes émotions, quand tu t'énerves et que tu risques de dire ou de faire du mal, respire profondément plusieurs fois avant que ça arrive.



MAÎTRISE DE SOI



AIMER ET ÊTRE AIMÉ

N'hésite pas à dire à tes copains que tu les apprécies.

Accepte les compliments qu'on te fait.



CURIOSITÉ

Pose des questions et
renseigne-toi sur les
nouvelles choses que tu
apprends.

Quand tu as beaucoup de travail, ne
te décourage pas ! Planifie ce que tu
dois faire.

Prends le temps de répéter tes
leçons.



PERSÉVÉRANCE

Apprécie ce que tu as.
Lorsque tu remercies quelqu'un,
fais-le en pensant sincèrement
ce que tu dis.



GRATITUDE

**Si tu es intéressé (e) par les 24 forces de caractère, parles-en avec
tes enseignants !**

CHARTRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Afin que chaque usager se sente à l'aise et en sécurité lors des transports scolaires, l'élève s'engage à :

- ... respecter les autres usagers du bus aux arrêts.
- ... attendre le bus à au moins un mètre de la route, à l'endroit désigné par l'organisation.
- ... attendre que le bus soit complètement arrêté pour y monter.
- ... monter dans le bus calmement, sans bousculade.
- ... être toujours poli(e) envers le chauffeur.
- ... ne pas se déplacer durant le trajet.
- ... ne pas crier dans le bus, ni ennuyer les autres passagers.
- ... garder le bus propre et en bon état.
- ... attendre que le bus soit arrêté pour quitter sa place et pour descendre.
- ... descendre du bus calmement.
- ... prendre le bus qui correspond à son horaire de classe.

Les parents, le transporteur et la Direction des écoles collaborent à l'application de cette charte. Le transporteur signale à la direction tout comportement inadéquat. En cas de non respect d'un ou plusieurs points de la charte, la direction prononcera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du bus pour une durée déterminée.

HORAIRES TRANSPORTS

Car postal : Dorénaz - Collonges - Evionnaz									
		Ar.	Dp.						
	Evionnaz	Collonges	Dorénaz			Collonges	Evionnaz	Collonges	Dorénaz
1	07:48	07:52	--->	08:00 école	08:02 télé	08:05	08:11		
2		11:27	11:30 télé	11:32 école	--->	11:37	11:42	11:47	11:50 télé 11:52 école
3				12:55 école	12:57 télé	13:00	13:06	13:10	13:15 école
4	15:45	15:50	15:53 télé	15:55 école	--->	16:00	16:05		

Bus : Evionnaz - La Balmaz - La Rasse - La Preyse							
Départ							Arrivée
Evionnaz		La Balmaz	Billieux/ Oasis	Place / La Rasse	La Croix / La Rasse	La Preyse	Evionnaz
1	07:28	--->	07:33	07:35	07:40	07:42	07:44 07:47
2	07:52	--->	07:56	07:59	08:04	08:06	08:07 08:10
3	11:42	--->	11:46	11:49	11:57	11:59	12:00 12:02
4	12:42	--->	12:46	12:49	12:54	12:56	12:57 13:00
5	15:45	--->	15:49	15:52	15:57	15:59	16:00 16:03
6	16:05	--->	16:10	16:13	16:18	16:20	16:22 16:25

Téléphérique : Dorénaz-Allesse-Champex								
Matin :	07:50	11:30	11:40	11:55	Après-midi :	12:45	13:00	16:00

Remarques

Pour des raisons d'organisation, les bus ne peuvent pas attendre les élèves.

Veuillez être suffisamment tôt aux arrêts. D'avance merci.

L'école prend en charge tous les forfaits de transport pour les élèves scolarisés dans un village différent de celui de leur domicile, pour les transports à l'UAPE et tous ceux organisés dans le cadre scolaire (gym, ACM, sorties).

Tous les autres déplacements privés sont à la charge des parents qui sont responsables d'acquiescer un billet ou un abonnement auprès de Car Postal.

AU SECOURS ! LES POUX !

Votre enfant a des poux ?

- > Éliminez-les avec un peigne fin anti-poux.
- > Renforcez l'action avec un produit anti-poux.

Retrouvez des explications détaillées sur le site de la santé scolaire :
www.promotionsantevalais.ch/fr/pediculose-86.html

L'infirmière et votre médecin de famille sont aussi à disposition.

SANTÉ SCOLAIRE

Les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention, la protection et la promotion de la santé auprès de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire.

- > Vous avez des questions sur les vaccins ou les allergies ?
- > Vous avez besoin de conseils ou de soutien ?
- > Vous désirez faire un bilan ?
- > ... ?

N'hésitez pas à contacter l'infirmière scolaire:
annalisa.vianin@psvalais.ch
079/ 842 82 47

... ou à visiter le site : www.promotionsantevalais.ch
et le site des écoles : www.edsm.ch

SOINS DENTAIRES

Le dentiste scolaire passe chaque année auprès de tous les enfants pour un contrôle dentaire obligatoire. Il fera savoir aux parents les traitements à effectuer sur leurs enfants.

Les traitements peuvent être effectués auprès du médecin-dentiste personnel et sont subventionnés par la commune jusqu'à l'année des 16 ans. Les traitements d'urgence faits par votre médecin-dentiste sont également subventionnés.

Dans le cadre des contrôles dentaires, une invitation à effectuer des contrôles orthodontiques peut vous être proposée.

L'hygiéniste dentaire visite les classes chaque année.

ASSURANCES

Les parents ayant l'obligation d'assurer leurs enfants auprès d'une caisse-maladie, l'école n'a donc contracté aucune assurance accidents ;

c'est la compagnie d'assurance à laquelle est affilié l'enfant qui couvre les frais résultant d'un accident survenu à l'école ou sur le chemin de l'école.

En cas d'accident provoqué par un autre enfant (avec le vélo par exemple), les frais qui en découlent sont en principe pris en charge par une couverture RC des parents de l'enfant responsable. Les contacts se prennent directement entre parents concernés. Il est donc recommandé que chaque enfant soit assuré en responsabilité civile (RC) par ses parents.

D'autre part, l'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol ; elle n'a conclu aucun contrat pour un éventuel dédommagement. L'élève doit donc éviter de laisser des valeurs ou des objets de valeur à la tentation des autres.

PROGRAMME

D'ÉDUCATION SEXUELLE ET PRÉVENTION DES ABUS

Pourquoi mes parents ne veulent pas que j'aie un smartphone ?

Comment on fait les bébés?
Par où ils sortent ?

C'est quoi un abus sexuel ?

C'est quoi la puberté ?

Comment est-ce qu'on sait qu'on a les règles ?

À quel âge on peut avoir un amoureux ou uneoureuse ?

SIPE 
www.sipe-vs.ch

Sexualité · Information · Prévention · Education

En **4H, 6H et 8H**, tu pourras discuter avec **un·e éducateur·trice** du SIPE lors de son passage dans ta classe.

Le SIPE est également à disposition de **tes parents** pour toute question.

Tu as des questions ou besoin de discuter ?
Parles-en avec tes parents, à ton enseignant·e ou à un·e adulte de confiance.

Centres de consultation

Monthey
024 471 00 13

Martigny
027 722 66 80

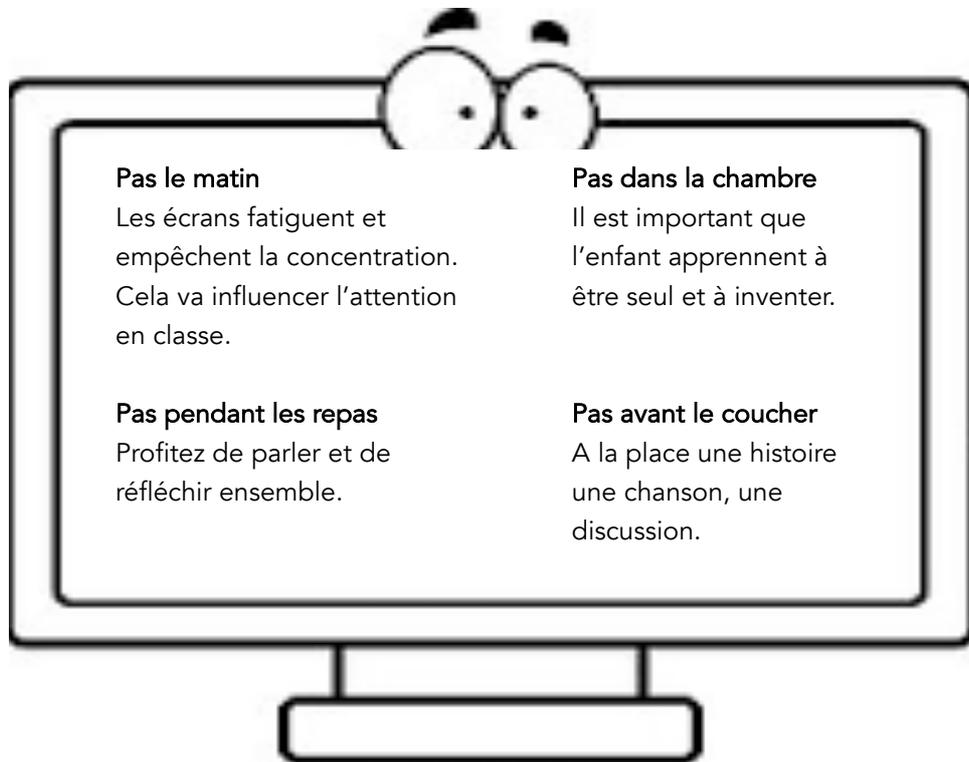
Sion
027 323 46 48

Sierre
027 455 58 18

Gratuit et confidentiel !

LES ÉCRANS

- > avant 3 ans, tout écran est déconseillé
- > entre 3 et 6 ans, 20 minutes d'écran par jour
- > entre 6 et 9 ans, 30 minutes d'écran par jour



Les informations détaillées sont sur le site des écoles : www.edsm.ch

SERVICE DE GARDE D'ENFANTS

Un enfant malade et personne pour le garder ?

Des parents malades et besoin de faire garder les enfants quelques heures ?

La Croix-Rouge Valais est à votre disposition pour organiser une garde.

Informations à ce numéro : 027 324 47 50

Permanence à ce numéro : 079 796 02 07

Mail: info@croix-rouge-valais.ch

Site: www.croix-rouge-valais.ch



Vous venez d'arriver sur la commune, vous avez besoin d'aide pour faciliter votre intégration ? La déléguée à l'intégration répond à vos questions !

Informations pratiques Soutien administratif Intégration sociale Système scolaire Cours de français pour adultes Toutes autres informations

Déléguée régionale à l'intégration Mme Manuelle Fracheboud



Chemin de la Tuilerie 3
1890 Saint-Maurice
Tél. +41 77 420 57 91

E-mail : manuelle.fracheboud@st-maurice.ch

sur rendez-vous

LIENS UTILES

Dorénaz:

<http://www.dorenaz.ch/fr/societes-locales>

Collonges:

<https://www.collonges.ch/index.php/nos-infos/societes>

Evionnaz:

<https://www.evionnaz.ch/fr/societes-locales-71.html>

Paroisse catholique:

www.secteur-stmaurice.ch

Site des écoles:

www.edsm.ch

Portail d'information consacré à la promotion des compétences médiatiques :

<https://www.jeunesetmedias.ch/>

PLAN DE SCOLARITÉ 2023–2024

Durée de l'année scolaire 45 semaines

Début de l'année	jeudi	17 août	2023	le matin
Fin de l'année	vendredi	21 juin	2024	le soir

Congés hebdomadaires mercredi après-midi et samedi

Vacances et congés

Congés d'automne	du mercredi au lundi	18 oct. 30 oct.	2023 2023	à midi le matin
Vacances de Noël	du vendredi au lundi	22 déc. 08 janv.	2023 2024	le soir le matin
Congés de Carnaval	du vendredi au lundi	09 fév. 19 fév.	2024 2024	le soir le matin
Vacances de Pâques	du jeudi au lundi	28 mars 08 avril	2024 2024	le soir le matin
Pont de l'Ascension	du mercredi au lundi	08 mai 13 mai	2024 2024	le soir le matin

Jours fériés

Toussaint	mercredi	1 ^{er} nov.	2023
Immaculée conception	vendredi	8 déc.	2023
St-Joseph	mardi	19 mars	2024
Pentecôte	lundi	20 mai	2024
Fête-Dieu	jeudi	30 mai	2024

Le plan cantonal est scrupuleusement suivi

Les demandes de congé pour départs anticipés les veilles de vacances officielles ne sont pas prises en considération.